

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024090507

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le jeudi 5 septembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, JAY Hélène, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : ARNAULT Jacqueline donne pouvoir à BRUNIER Thierry, BON Françoise donne pouvoir à JAY Hélène, HURET Edith donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain, KALIAKOURAS Evelyne donne pouvoir à POINTET André, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PARMENTIER Marlène donne pouvoir à CANET Laurent.

Absents : CHANOIR Jessica.

Date de la Convocation : 29 août 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Monsieur CHATAGNIER Didier est élu secrétaire de séance.

OBJET : Décision de clôture de la régie de recettes bibliothèque municipale

Monsieur le Maire présente le projet d'acte de clôture de la régie de recettes de la bibliothèque municipale :

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°2019-015 en date du 9 février 2019 portant création de la régie de recettes pour la bibliothèque municipale

Vu l'arrêté en date du 24 avril 2024 portant nomination du régisseur Joseph RUFFIER ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 3 septembre 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recettes pour la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} octobre 2024 Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Maire et le comptable public assignataire de Moûtiers sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 073-200084572-20240905-2024090507-DE



Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la présente délibération.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

André POINTET

The signature block features the text "Le Maire," above a blue ink signature that loops around a circular official stamp. Below the signature is the name "André POINTET" in bold black capital letters. The stamp is circular and contains the text "MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE" and "SAOÛL" with a central emblem.